

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU DIMANCHE, 18 JUIN 1797.

*Extrait des Nouvelles de Londres, du 6 Juin.*

Vendredi dernier, un parlementaire a été expédié de Douvres à Calais. L'opinion générale est qu'il est chargé de dépêches pour le Directoire exécutif, à l'effet de demander les passeports nécessaires pour qu'un ambassadeur anglois puisse se rendre à Paris, et y proposer des conditions de paix. On ajoute que vraisemblablement ce sera lord St. Helens qui sera chargé de cette importante commission. (Voyez nos Numéros 163 & 164).

Sa Majesté a donné le cordon de l'ordre de la jarretière à l'amiral Howe.

Il paroît certain que l'expédition contre Portorizzo a échoué faute de forces suffisantes. Il n'y avoit que 3000 hommes sur l'escadre angloise, et il en eût fallu plus de 10,000 pour réussir.

Les nouvelles qu'on vient de recevoir de St. Domingue, ne sont pas du tout consolantes. Les anglois ont été attaqués sur quatre points à la fois. Malgré l'activité et l'habileté du général Simcoe, et la bravoure des troupes qu'il avoit avec lui, il n'a pu repousser les françois qu'en un seul endroit: dans un autre, il est parvenu à se maintenir; mais dans les deux autres, il paroît que les anglois ont été forcés d'évacuer entièrement le pays, et que le Mirabalais est tombé au pouvoir de l'ennemi.

Les vaisseaux qui sont en insurrection au Nore, sont au nombre de 20; savoir, le *Sandwich* de 90, le *Montague* de 74; neuf de 64; les autres sont des frégates et corvettes. On présume que plusieurs d'entre eux sont retenus malgré eux. Ils ont arrêté et retiennent deux vaisseaux armés en flûte, dont l'un étoit chargé de munitions navales pour les Indes Occidentales, et l'autre en revenoit. Ils

ont envoyé le *Standard* de 64, le *Brilliant* de 28, l'*Inspector* de 16, et le *Swan* de 14, mouiller à égale distance, à l'embouchure de la Tamise, pour bloquer ce fleuve et empêcher aucun bâtiment d'y monter ou d'en descendre. On n'apprend que par des voies indirectes ce qui se passe sur les vaisseaux, parceque toute communication est interrompue. L'on disoit hier que les rebelles avoient puni et maltraité plusieurs personnes; l'on craignoit même qu'ils n'eussent condamné à mort le capitaine Locke et ne l'eussent ensuite pendu, d'autant qu'on avoit aperçu un homme attaché à la grande vergue du *Sandwich*, et qu'ils avoient arboré le jaune qui est le signal de punition. Aujourd'hui l'on a appris avec certitude que ce sont deux matelots qui ont été pendus et non pas des officiers; qu'après les avoir plongés et fouettés de la manière la plus cruelle, aucun matelot n'a voulu les hisser à la grande vergue, et Parker, un des principaux députés, avec quelques-uns de ses collègues, ont été obligés de s'en charger eux-mêmes. Ils continuent d'arrêter et de piller tous les bâtimens qui le présentent pour entrer dans la Tamise. Les députés ont traité la proclamation de S. M. de folle (*foolish*), et déclaré qu'elle n'étoit propre qu'à irriter d'honnêtes gens.

Outre les mesures vigoureuses que le gouvernement & le parlement ont prises de concert, voici celles qu'on a cru devoir adopter sur les lieux. Des fourneaux sont continuellement allumés à Sheerness pour chauffer les boulets. Une chaîne & des chaloupes canonnières ont été placées à travers le port. Toute l'enceinte de la ville est garnie de plateformes avec des sacs à terre. On a de plus rigé sur l'isle de Grain une batterie de mortiers, disposée de manière à pouvoir bombarder les vaisseaux. — On assure que le *Neptune*, de 98 canons, qui est à Woolwich, est en armement & sera envoyé contre les mutins. Les Directeurs de la Compagnie des Indes ont invité tous leurs officiers à se rendre à bord de ce vaisseau. — On espère que les mu-

ains éprouveront bientôt la disette d'eau. C'est une des raisons qui fait qu'on ne presse point les préparatifs nécessaires pour les soumettre; d'autant plus qu'on ne veut point s'exposer à perdre ceux de leurs braves officiers qu'ils ont eu soin de retenir à bord.

On fait que maintenant le président de la commission de députés, qu'ils ont créée, change tous les jours. — Nous ne devons pas omettre, comme étant une circonstance remarquable, qu'hier, jour anniversaire de la naissance du Roi, ils ont arboré le pavillon d'usage en cette occasion.

L'amiral Curtis a eu ordre de joindre l'amiral Duncan. Il étoit attendu dans les Dunes, hier après-midi.

Les 3 pour cent consolidés sont à 48 1/2.

— Le 2, la Chambre des Communes prit en considération le message du Roi relatif à l'insurrection des matelots. (*Voyez notre avant dernier Numéro*). Après quelques observations de Mrs. Sheridan et Dundas, une adresse à S. M., conforme à ce message, fut adoptée à l'unanimité. — M. Pitt demanda ensuite la permission de présenter un bill pour prévenir et punir les tentatives qu'on pourroit faire dans la vue de séduire les forces de S. M. et de les engager à des actes de mutinerie et de désobéissance. Le ministre entra à ce sujet dans des détails sur les moyens qui ont été employés pour produire à terre les mêmes effets funestes qui ont eu lieu si malheureusement sur la flotte. Il en résulte que toutes ces tentatives sont la suite d'un plan étendu et régulièrement concerté. — La Chambre ayant accédé à la demande de M. Pitt, le Bill fut présenté et on en fit deux lectures.

Dans la séance du 3, ce Bill fut adopté après une troisième lecture, & sa durée fut fixée à un mois après la prochaine session du parlement. Il décerne la peine de mort contre quiconque séduira une partie des forces de terre & de mer de S. M.; quiconque commettra un acte de mutinerie ou de trahison quelconque.

(*La nouvelle du renvoi de M. Pitt est, comme l'on voit, entièrement destinée de fondement. Il est assez singulier que cette nouvelle ait été annoncée presque dans le même tems en France, dans la Belgique, & dans la partie septentrionale de l'Allemagne.*)

*Suite de la Séance de la Chambre des Communes du 26.*

M. Erskine continue: „Cette suite d'événemens funestes ne peut être imputée qu'au dernier parlement. Non, aucun ministre de la couronne n'auroit pu compléter la ruine de ce pays, s'il n'avoit eu à sa dévotion une Chambre corrompue et complaisante jusqu'à l'infatuation. Je prétends que si depuis le jour où notre première motion pour la réforme fut rejetée, c'est-à-dire, vers le commencement de la carrière des ministres de S. M.; je prétends, dis-je, que si le tyran le plus arbitraire et le plus avide qui ait jamais affligé l'humanité par son ambition, avoit envahi et conquis l'Angleterre, il n'auroit pu,

suivant la politique et la prudence ordinaire aux conquérans, défendre plus efficacement tous les ressorts de l'industrie nationale, ni dessécher les ressources à venir de nos descendants, plus que ne l'a fait le dernier parlement à titre de gardien de notre prospérité. Je prétends que Gengiskan lui-même auroit été trop sage pour lever en 5 ans 200 millions sterling, faire disparaître toutes nos anciennes loix, déclarer la banqueroute publique, et proscrire tout symptôme de cette liberté qui a fait notre caractère distinctif pendant des siècles. J'avoue que j'aurois imaginé que tous les Anglois aimeroient mieux périr jusqu'au dernier, plutôt que de se soumettre à leur ignominie. Mais à quel état de stupeur que la corruption soit parvenue à les réduire, le gouvernement doit savoir que d'une manière ou d'une autre, les droits primordiaux de l'humanité seront rétablis, et les monumens de la tyrannie et de l'injustice renversés.

„Le second point à discuter maintenant est si l'esquisse tracée par mon honorable ami, est digne de l'attention de la Chambre. Je ne demande pas s'il sera adopté, mais s'il sera admis à l'examen. Il faut d'abord considérer s'il peut ébranler la stabilité du gouvernement, quand il sera donné par le gouvernement lui-même, de son propre mouvement, et comme un acte de grace et de sagesse. La représentation de la terre continuera avec cette différence, qu'elle sera plus étendue et plus également répartie. On ne pourroit alléguer aucune bonne raison pour l'exclusion des tenanciers. Leurs terres ne diffèrent de celles des franca-tenanciers que dans la forme des mutations. Les teneurs des fermes à bail pour un certain tems et une certaine valeur, équivalant à des propriétaires, sont dans la même classe. Personne n'a de meilleur titre pour être rangé dans cette classe, si l'on considère la gradation des rangs et des propriétés, que les principaux locataires, payant taxes et droits de paroisse (*scot et lot*). Croit-on que l'équilibre puisse être rompu par les représentans de toutes les terres et de toutes les maisons d'Angleterre, liés, comme ils le sont, par un million d'intérêts, entremêlés avec le crédit public et la stabilité du gouvernement? Voudroit-on que tous les principaux locataires d'Angleterre fussent gouvernés contre leur volonté, et que la constitution les enchaînât malgré eux?

„Mais, dira-t-on, si l'équilibre du gouvernement n'est pas changé, le parlement que vous nous proposez ne sera pas meilleur que celui actuel. Eh bien, en admettant cette observation, et quand je serois infailliblement sûr de

la conséquence, je voudrais encore cette réforme, parcequ'un gouvernement qui a la confiance du peuple, vaut mieux que de n'en avoir pas du tout. Quels sont les dangers que craignent ceux qui dirigent les affaires en ce moment? N'est-ce pas qu'on n'en vienne à mépriser les autorités du gouvernement? N'est-ce pas qu'un esprit de mécontentement ne prévaille contre le gouvernement? Le génie et la sagesse de l'homme peuvent-ils suggérer un moyen plus propre à se prémunir contre ces dangers, que de rendre le parlement une émanation du peuple, que d'en faire la créature de sa propre création? D'où pourroit provenir la fédition contre un tel gouvernement? Nous avions dernièrement une conspiration sans conspirateurs. Qu'on me trouve maintenant une rébellion sans rebelles. (*La suite ci après.*)

*Séance de Paris, du 9 Juin.*

Les communications sont rétablies entre la France et l'Angleterre, en prenant toutefois à Calais les illusoires précautions des destinations simulées.

*Conseil des 500. — Séance du 5.*

Une longue discussion a lieu sur la question de savoir si Salicetti, élu par l'assemblée électorale du Golo, peut être admis, malgré les loix des 3 Brumaire et 14 Frimaire.

Plusieurs membres exposent qu'on ne sauroit trop se hâter de rapporter cette loi; d'autres, en convenant de cette vérité, soutiennent qu'elles doivent l'être avant que Salicetti ne prenne place parmi les législateurs. Cet avis prévaut, et une commission est nommée pour faire, d'ici à trois jours, un rapport sur ces loix: du reste, les élections du Golo sont déclarées valables.

Les commissaires de la trésorerie envoient un mémoire justificatif de leur conduite. De leur côté, les employés à la trésorerie réclament à grands cris de l'argent..... Déjà trois d'entre eux, se sont donnés la mort faute de paiement..... Ni le mémoire justificatif, ni la pétition ne sont lus. Le tout est renvoyé à la commission des finances.

*Séance du 6.* — Les administrateurs du Bas-Rhin écrivent: *Les émigrés rentrent en foule; que devons-nous faire?* — Rien de plus simple, s'écrie Villers; exécuter les loix et la constitution... — Eh quoi, dit un membre; constater l'identité, cela fait frémir. — Hermann calme l'effervescence patriotique de Villers, en lui disant que les émigrés dont il s'agit, sont de malheureux cultivateurs et artisans.

Bontoux demande à faire un rapport sur cet objet. — *Sur-le-champ*, s'écrie-t-on. — Bontoux monte à la tribune; il rappelle au conseil qu'en 1793, une foule immense d'habitans du Bas-

Rhin, menacés par Saint-Just et Lebas, quittèrent leurs foyers, et suivirent la retraite de l'armée autrichienne; leurs biens furent livrés au pillage; ceux qui n'avoient pas fui, furent assassinés révolutionnairement. Après le 9 Thermidor, la loi du 22 Nivôse fut rendue; elle fixoit un délai pour rentrer, et exceptoit les riches et propriétaires; cependant, ceux-là seuls rentrèrent, car on ne passoit le Rhin qu'à prix d'or. Les pauvres ne purent le passer, le délai expira, et un mur d'airain s'éleva entre les deux rives. Le rapporteur propose de proroger le délai jusqu'au 1er Nivôse prochain, et d'étendre les dispositions de la loi aux chefs d'ateliers, d'imprimeries, de maisons de commerce et de manufactures.

Un membre, qui a été président du tribunal du Bas-Rhin, demande que le conseil discute le projet dans le plus court délai. Il est vrai, dit-il, que les infortunés propriétaires repassent aujourd'hui le Rhin et revoient leurs foyers abandonnés; mais ils en sont arrachés de nouveau par les commissaires du Directoire, qui les plongent par bandes dans des cachots, où le sort des émigrés les attend; j'y ai vu des octogénaires, des infirmes, des femmes suivies de 10 enfans de tout âge; l'on vend les biens de ces malheureux; et cependant les terres restent incultes, les ateliers sont déserts.....

Le conseil frémit d'indignation, et prononce l'ajournement à 24 heures après l'impression du rapport.

Un membre demande à faire une motion d'ordre sur le rétablissement du culte & de la morale. — *Quel culte, s'écrie-t-on.....* — Le conseil ajourne cette motion d'ordre.

*Séance du 7.* — Bonaventure fait une motion d'ordre sur les dilapidations qui se commettent dans l'aliénation des domaines dits nationaux, situés dans la Belgique. Les plus riches de ces domaines deviennent la proie de spéculateurs avides, et de compagnies financières; des bons donnés à je ne sais quel titre, des inscriptions acquises on ne sait comment, sont donnés en paiement, et ce trafic de l'agiotage n'améliore ni le sort des rentiers, ni celui de l'état, ni celui de la Belgique spoliée. Bonaventure demande de promptes mesures répressives des abus qui se commettent dans cette partie.

Renvoyé à la commission des finances.

Detchevery, député de l'isle de France, prend la parole: Le conseil, dit-il, n'ignore pas que les isles de France et de la Réunion ont été préservées des maximes dévastatrices qui ont mis Saint-Domingue à feu et à sang. Je demande qu'il n'y puisse être envoyé d'agens du Directoire.

*Savary:* Vous avez cru devoir rapporter la loi

du 5 Pluviôse, par rapport à Saint-Domingue. Comment le préopinant vient-il vous faire une semblable proposition pour les isles au-delà du Cap de Bonne-Esperance, sans motiver la proposition ni déposer sur le bureau les inquiétudes des colons? Eh quoi! pensez-vous que le Directoire songe à envoyer de nouveaux agens à ces colonies, lorsqu'elles ont eu l'infamie de jeter les premiers sur une côte déserte, dans l'espoir qu'ils y trouveroient la mort?... Dans la discussion sur Saint-Domingue, n'a-t-on pas vu aussi des orateurs faire l'éloge des colons qui, plutôt que d'obéir aux agens, ont mieux aimé appeler les anglois.

(Ici plusieurs membres interrompent l'orateur). — Bourdon, Boissy, Vaublanc se portent à la tribune.

*Boissy* : Les isles de France et de la Réunion sont parfaitement tranquilles et heureuses. Le commerce y est très-florissant : les anglois y ont été plusieurs fois repoussés ; elles ont su enfin se soustraire au régime révolutionnaire. Vous vous occupez en ce moment d'une loi réglementaire sur les colonies ; il faut suspendre tout envoi de commissaires jusqu'après cette loi, et sous ce rapport j'appuie la proposition de Detchevery.

Bourdon dit qu'il est faux qu'aucun orateur ait loué les colons de St. Domingue qui se sont livrés aux Anglois. Vaublanc assure que ces colons ont été forcés à cette démarche, & qu'ils conservent leur attachement pour leur patrie. Fox (dit Borsteur) a déclaré dans la Chambre des Communes que ces colons sont impatiens du joug anglois. Si les agens à Saint-Domingue eussent voulu accepter leurs services, les Anglois seroient chassés de l'isle. Il y a mieux ; ils ont conspiré pour leur délivrance, & dix-sept de ces françois fidèles ont été fusillés.....

Le conseil renvoie à la commission des colonies la proposition de Detchevery.

*Séance du 8* — Une commission chargée d'examiner la demande en radiation de la liste des émigrés, formée par Imbert-Colonies, est composée de Fanchet, Joannet, Conchery, Detchevery, et André de la Lozère.

Le conseil entend ensuite une motion d'ordre de Bergier. Ce membre jette un coup-d'œil général sur l'ensemble des travaux du corps législatif, & il reconnoit que la préparation de ces travaux doit en être la principale & la plus importante. Or, cette préparation est presque impossible, si les séances sont tenues tous les jours, si un jour d'intervalle n'est donné aux séances particulières des commissions. Bergier demande le renvoi de ces vues à une commission spéciale.

Parifor croit qu'une telle motion produiroit, au lieu d'activité dans les discussions, un très grand relâchement dans les travaux du conseil. Il demande l'ordre du jour.

Damolard croit cependant qu'il est indispensable de régler l'ordre du travail, & surtout de faire parvenir à domicile les pièces & rapports distribués au conseil.

Ces motions sont renvoyées à une commission.

#### *Extrait des Nouvelles de Paris, du 11 Juin.*

Le noble genois Rivarola vient d'arriver à Paris. On croit qu'il est envoyé pour empêcher qu'une partie du territoire de Gènes ne passe sous la domination du Roi de Sardaigne.

Les employés de la République, à qui il étoit dû la moitié de Ventôse, plus Germinal, Floréal et les deux Décades de Prairial, ont enfin reçu la moitié de la moitié de Ventôse, c'est-à-dire à-peu-près le vingt-quatrième de ce qui leur est dû. On assure qu'ils recevront la même somme chaque Décade régulièrement, en sorte que six mois se seront écoulés tandis qu'ils recevront le paiement de trois ; ce qui est, dit M. Durand de Molard, une manière de ne pas payer les gens, tout en leur donnant de l'argent. (*Véridique*).

L'on dit que le citoyen Albert, ex-conventionnel, a été nommé ministre de la République à la cour de Wurtemberg.

La *Quotidienne* annonce qu'elle a maintenant pour collaborateur le célèbre Mallet du Pan.

L'on a déjà reçu hier ici les papiers anglois du 5. Une de nos feuilles prétend que la flotte stationnée au Nord, prend le titre de *république flottante*.

Avant-hier, le conseil des 500 a rapporté les loix trop fameuses du 3 Brumaire et 14 Frimaire.

#### *De Francfort, le 17 Juin.*

Les lettres de Ratisbone du 13, annoncent que la signature du traité définitif de paix entre S. M. l'Empereur et la République françoise, a été annoncée d'une manière officielle. L'on s'attendoit en conséquence à l'arrivée très-prochaine d'un rescrit Impérial pour ce qui concerne l'Empire.

Il s'est fait ces jours-ci un grand changement dans la répartition des troupes de l'armée de Sambre et Meuse. Quelques branches militaires ont été transférées à Montebauer et à Neuwied ; l'état-major-général s'est porté à Giessen ; le quartier-général du général Hache doit aussi y avoir été transféré aujourd'hui. Ce commandant en chef a visité, depuis son retour, le cordon de son armée.

Les troupes françoises, qui avoient passé la ligne de démarcation pour se porter à Fritzlar et Amönebourg, dans l'intention d'y lever des contributions, le sont retirées, à ce qu'on assure, de ces villes, sur les réclamations qui ont été faites de la part de S. A. S. le Landgrave de Hesse-Cassel. Cependant elles ont emmené des étages.